

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR AMBOISE
(Euronext Paris)

Par courrier du 27 mai 2008, complété par un courrier du 28 mai, M. Maurice Tchenio (1) et les associés de la société Apax Partners SA, ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 21 mai 2008, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE (1) et détenir de concert, 5 116 386 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 15,47% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
MMG SAS (1)	3 342 258	10,11
Apax Partners SA (1)	226 310	0,68
Apax Partners SNC (1)	31 460	0,09
Maurice Tchenio	714 911	2,16
<i>Sous-total M. Maurice Tchenio</i>	4 314 939	13,05
Autres associés Apax Partners SA	801 447	2,42
Total concert M. Maurice Tchenio et Apax Partners SA	5 116 386	15,47

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital d'ALTAMIR AMBOISE consécutive au paiement du dividende en actions nouvelles.

Par ailleurs, il est précisé que M. Maurice Tchenio n'a franchi individuellement aucun seuil et détient, au 21 mai 2008, directement et indirectement, 4 314 939 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 13,05% du capital et des droits de vote de cette société (2).

M. Maurice Tchenio et les associés de la société Apax Partners SA ont précisé détenir de concert 3 366 005 bons de souscription d'actions (BSA) donnant accès à 881 893 actions ALTAMIR AMBOISE, et 18 582 actions de préférence non cotées.

- (1) Agissant directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés MMG SAS, Apax Partners SA et Apax Partner SNC, sises 45 avenue Kléber, 75784 Paris cedex 16, qu'il contrôle.
(2) Sur la base d'un capital composé de 33 066 014 actions représentant autant de droits de vote.